

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

27 MAI 2019

ID : 031-213105612-20190524-D2019_59-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/59

Objet : Camion restaurant (Food Truck) de la piscine municipale – Convention d'occupation temporaire du domaine public

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-1-4,

Vu la délibération D2019-17 du conseil municipal du 13 mars 2019 relatif au lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le camion restaurant (Food Truck) de la piscine municipale,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après la réalisation des mesures de publicité et de mise en concurrence obligatoires dans le cadre d'une occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, seul Monsieur DAVY KHOUNRASA PHIPHAK a remis dans les délais impartis un dossier complet.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer l'exploitation et la gestion d'un camion restaurant (Food truck), au sein de la piscine municipale, pour la saison estivale 2019, à la société Wok in truck, représentée par Monsieur KHOUNRASA PHIPHAK, sous réserve de la fourniture d'une attestation de formation HACCP (hygiène alimentaire en restauration) délivrée par un organisme enregistré en Occitanie.

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le **27 MAI 2019**



ID : 031-213105612-20190524-D2019_59-DE

A ce titre, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue entre la commune et la société Wok in truck, représentée par Monsieur KHOUNRASA PHIPHAK.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'attribuer l'exploitation et la gestion d'un camion restaurant au sein de la piscine municipale à la société Wok in truck, représentée par Monsieur DAVY KHOUNRASA PHIPHAK.
- De l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au camion restaurant de la piscine municipale.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 6 abstentions (M.JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M.ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M.NICOLAS COSTES)

- D'attribuer l'exploitation et la gestion d'un camion restaurant au sein de la piscine municipale à la société Wok in truck, représentée par Monsieur DAVY KHOUNRASA PHIPHAK.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au camion restaurant de la piscine municipale.

- Transmis le **27 MAI 2019**

- Affiché le **27 MAI 2019**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

